VIVRE A ÉRAGNY SUR EPTE :

PETIT JOURNAL - JUIN 2019

LE MOT DE M. LE MAIRE :

Après avoir alerté les ministres, les sénateurs et tous les députés de France sur les difficultés financières de notre commune consécutives à la réforme de la Taxe Professionnelle, c'est avec amertume que je vous écris ces quelques mots, n'ayant reçu aucune nouvelle positive. Le montant prélevé au titre du FNGIR (à savoir 143 758€ par an) ne peut pas être revu, bien que la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ne nous ai rapporté que 8493€ l'an passé…
Nous espérons pouvoir transférer cette charge à la Communauté de Communes dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). C'est pourquoi, nous venons de prendre une délibération en ce sens. Vous comprendrez donc que nous ne pouvons pas engager de travaux supplémentaires sur la commune, et simplement subvenir à l'entretien et au bon fonctionnement de celle-ci.

Le projet éolien est toujours d'actualité et déposé auprès des services de l'Etat pour étude. Une enquête publique devrait suivre (sans confirmation de date pour le moment).

Plusieurs accidents routiers sont à déplorer et ont causé des dégâts matériels; nous essayons de faire au plus vite pour les réparations, mais ne gérons malheureusement pas les délais d'experts pour les assurances ni les plannings des entreprises qui interviennent. Nous tenons tout de même à nous excuser auprès des riverains pour la gêne occasionnée.
Comme chaque année, vous trouverez dans les pages suivantes les dernières informations sur la vie du village et les décisions prises depuis l'année dernière ; nous vous en souhaitons bonne lecture !

Je vous rappelle que le conseil municipal et moi-même sommes à votre disposition et que vous retrouvez toutes les informations sur le site internet de la commune sur www.eragny-sur-epte.fr

A tous, un bon été et de bonnes vacances !

Didier MASURIER

VIE DE LA COMMUNE :

OISE TRES HAUT DEBIT : DEPLOIEMENT DE LA FIBRE :

- Le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit est heureux de vous annoncer le lancement des travaux pour le déploiement de la fibre optique dans le village dès la deuxième quinzaine du mois d'avril 2019 (avec une commercialisation prévue pour juin 2020).
- Vous trouverez sur le site internet de la commune ou en mairie un document avec les réponses aux questions les plus fréquemment posées.
- La Communauté de communes vous proposera une réunion d'information en temps utile.

TRAVAUX EFFECTUES :

- Changement de la chaudière au logement communal Place Allez.
- Réfection effectuée des joints de briques sur les poteaux de la mairie.
- Un panneau d'affichage communal a été installé au niveau de la place rue Michelet. Malheureusement déjà détérioré il y a peu.
- Création d'un arrêt de car supplémentaire Place Allez (en attente d'un abri – l'installation est reportée car une nouvelle demande de subvention sera déposée cette année).
- Eglise : Le portail et le portillon ont été changés ; des travaux de démoussage du versant nord ont été réalisés avec changement des tuiles cassées.

SECURITE ROUTIERE :

Mise en place d'une limitation de vitesse à 30km/h rue Michelet avec matérialisation au sol du 30 et d'une bande blanche au point sensible (virage avant le passage à niveau). Merci de la respecter !

VIGILANCE :

Un réseau de voisins vigilants est en place sur ÉRAGNY-SUR-EPTE. Des panneaux sont posés aux entrées principales du village pour informer qu'il est protégé par la vigilance du voisinage. Si vous êtes intéressé par le dispositif, merci d'en informer la mairie.
Nous vous appelons à nous signaler tout fait suspect et également tout problème technique au sein du village (ex : lampadaire) ; afin que ces derniers soient pris en charge au plus vite.

LE CHEMIN DE FER :

Les travaux de modernisation de la ligne Serqueux Gisors sont toujours en cours et s'achèveront à l'été 2020. Les caténaires pour l'alimentation en électricité sont posés et la mise en place des panneaux acoustiques au sein du village va démarrer prochainement.
Nous avons adressé un nouveau recours en mai dernier à la SNCF, avec copie à Monsieur le Préfet, concernant la construction d'une passerelle piétonne dans le village à la place du PN26 que nous ne voulons pas nous voir imposer. Nous espérons qu'une enquête publique locale soit mise en place et permette à tous les habitants de pouvoir s'exprimer à ce sujet.
Site internet dédié à ce projet. : www.modernisation.ligne-serqueux-gisors.fr

LES EOLIENNES :

Le projet éolien Les Chesnots, développé par la société RES, en partenariat avec la commune d'Eragny-sur-Epte, a été déposé auprès des services de l'Etat en octobre 2018.
Pour rappel ce projet est composé de 6 éoliennes de 180m de hauteur maximum, sur un plateau agricole en recul des villages et des boisements. La production du parc permettra l'alimentation de près de 23 000 personnes en électricité propre, soit l'équivalent du double de la population de Gisors, ou

l'équivalent de la population de la Communauté de Communes du Vexin Thelle. Les retombées fiscales pour la commune sont estimées à 37 000 €.
Après l'analyse du dossier par les services de l'Etat, la prochaine étape sera celle de l'enquête publique. Pendant 1 mois, tous les riverains, dans un rayon de 6km autour des éoliennes, seront invités à donner leur avis et poser des questions sur le projet.
Pour plus de renseignement, vous pouvez vous rendre directement sur le site internet du projet : http://www.projeteolienleschesnots.com/

ENTRETIEN DE LA COMMUNE :

La commune s'engage dans le zéro pesticide : nous visons la réduction, voire la suppression de l'usage des pesticides dans la gestion des espaces verts et voiries. Cette démarche vise à limiter la pollution de l'eau par les produits chimiques, à réduire les risques pour l'homme, la faune et la flore, et à donner une place plus importante à la nature en ville. Vous avez donc certainement dû remarquer un peu plus d'herbes sur les trottoirs et dans les caniveaux. Ce retour au naturel ne représente pas un défaut d'entretien, notre employé communal étant toujours mobilisé pour le bon entretien de la commune.
Nous vous rappelons également que bien que du domaine public, les habitants doivent assurer l'entretien des trottoirs : nettoyage des feuilles mortes et détritus, le désherbage, le dégagement de la neige ou du verglas, l'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

PASS PERMIS CITOYEN :

Le Pass Permis Citoyen permet, en échange d'une action citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association, de bénéficier d'une aide financière de 600€ allouée par le Département pour passer son permis de conduire.
Dorianne est la troisième jeune à avoir bénéficié du dispositif dans le village. Elle a été encadrée par notre adjoint technique communal Monsieur Christian PIAT. Divers travaux ont été réalisés : taille, peinture… Nous lui souhaitons la réussite pour sa vie professionnelle future !

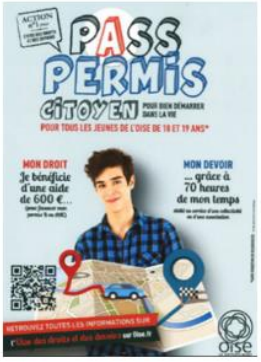

RETOUR SUR LES DERNIERES MANIFESTATIONS :

Sortie des aînés le samedi **6 octobre 2018**.
La sortie organisée par le CCAS a permis à nos aînés de visiter le Musée GRÉVIN ainsi que le parc France Miniature. Avec une pause déjeuner bien méritée au Café GRÉVIN. La bonne humeur était encore au rendez-vous pour cette journée bien chargée !

Le Centre Social Rural du Vexin-Thelle propose un programme d'animations tous les trimestres aux habitants de plus de 60 ans qui vise la prévention de la perte d'autonomie et l'isolement des seniors.
A cette occasion, deux repas partagés ont été prévus à la salle communale Place Allez les vendredi 30 novembre 2018 et 24 mai 2019.
La plaquette complète des activités est disponible sur demande en mairie.

Un très beau **feu d'artifice** a été tiré par le 8ème Art Depuis le 8 décembre 2018 Studio, le Père Noël, Place Aldred, le **21 décembre 2018**.
S'en suivait **l'arbre de Noël**, place Charles Aldred (sous la pisciculture), avec distribution des jouets (chocolat et friandises), par le Père Noël et ses lutins.
Cette festivité permet à tous de partager un moment convivial.

Un très beau **feu d'artifice** a été tiré par le 8ème Art Depuis le 8 décembre 2018 Studio, le Place Aldred, le **21 décembre 2018**.
S'en suivait **l'arbre de Noël**, place Charles Aldred (sous la pisciculture), avec distribution des jouets (chocolat et friandises), par le Père Noël et ses lutins.
Cette festivité permet à tous de partager un moment convivial.

Projection de pièces de théâtre :
Une projection gratuite est proposée une fois par mois et regroupe une dizaine de participants, suivi d'un moment d'échange autour d'un café.
Nous remercions une nouvelle fois chaleureusement Monsieur NODOT, pour son implication.

Dernière séance organisée le 13 juin. La **Prochaine séance aura lieu le jeudi 25 juillet à partir de 14h00.** N'hésitez pas à appeler la mairie si vous souhaitez participer et ne pouvez pas vous déplacer.

La fête de la pêche
La fête de la pêche a été organisée le dimanche **2 juin 2019** par l'association de pêche Les Belles Farios d'ÉRAGNY-SUR-EPTE.
Un grand bravo et merci aux bénévoles de l'association pour l'organisation de cette journée qui se déroulait au Pont du Prince, entre Eragny sur Epte et Bazincourt sur Epte.
Durant cette journée très ensoleillée, une pêche pour les moins de 12 ans a été proposée et encadrée par des membres de l'association.

Sortie familiale à Fécamp
Le CCAS vous a proposé une sortie en car à Fécamp (76) sur la Côte d'Albâtre le SAMEDI 29 JUIN 2019. Une quarantaine de participants ont pu durant cette journée découvrir la ville avec ses monuments et musées (Palais Bénédictine ou Musée du Chocolat…), la côte avec le Cap Fagnet, le port …!

LA VIE DES ECOLES :

Ville de Sérifontaine
Service Scolaire / Périscolaire
2 rue Hacque - 60590 Sérifontaine
Tel : 03.44.84.80.02
mairiedeserifontaine@orange.fr

3 écoles de Sérifontaine accueillent les élèves d'Eragny :

- L'école maternelle : Petite section à Grande section sous la direction de M. COUSTENOBLE
- L'école Jean Jaurès : CP, CE1 sous la direction de M. PINEL
- L'école Jules ferry : CE1 à CM2 sous la direction de M. PINEL

Malgré la fermeture d'une classe de maternelle en septembre 2018, les effectifs scolaires globaux de Sérifontaine/Éragny-sur-Epte gardent une certaine stabilité avec 121 élèves de maternelle répartis sur 5 classes, et 235 élèves d'élémentaire répartis sur 9 classes.

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI			
	POLE FERRY	POLE JEAN JAURES	POLE MATERNELLE
Accueil du matin	8H10	8H20	8H20
Début des cours	8H20	8H30	8H30
Fin des cours	11H50	11H40	11H40
Pause méridienne			
Accueil de l'après-midi	13H30	13H20	13H20
Début des cours	13H40	13H30	13H30
Fin des cours	16H10	16H20	16H20

VIE SCOLAIRE :

Cette année encore, de nombreux projets axés sur le monde, la nature, le corps et l'expression, ainsi que des rencontres sportives inter-écoles via l'USEP ont été proposés :

<u>Elèves de maternelle</u> : Un atelier chorale ainsi que des journées ballades-contées, un défi-jeu, une sortie Biotropica et le traditionnel bal folk.

LE CLAPS : CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION DE SERIFONTAINE !

Le CLAPS est un Accueil Collectif de Mineurs municipal à double vocation : un accueil de loisirs et un accueil périscolaire destinés aux enfants scolarisés dans la commune âgés de 3 à 12 ans.

Le CLAPS fonctionne les mercredis et pendant toutes les périodes de vacances scolaires en proposant des activités ludiques, culturelles, sportives ou de découverte dans le cadre de

Du côté des élémentaires :
Les CM2 ont profité d'un séjour en classe découverte Montagne à Revroz et se transformeront aux côtés des collégiens en animateurs radio témoins contre le harcèlement et la discrimination.
Pour les CM1, un projet art et expression en partenariat avec l'association VeniVediLudi est en cours.
Pour les CE2, toujours le projet classe Eau et la découverte de leur environnement direct.

Du cinéma et de la correspondance avec les plus démunis de notre planète côté pôle Jean-Jaurès ; un nouveau partenariat avec le professeur de danse contemporaine communal pour beaucoup d'élèves.

Au programme également, différentes interventions de prévention : hygiène bucco-dentaire, harcèlement, nocivité des écrans, alimentation.

projets pédagogiques adaptés à l'âge des enfants accueillis. Des séjours courts ou des séjours de vacances peuvent être aussi organisés. L'accueil périscolaire fonctionne durant les périodes scolaires : avant l'école le matin et après l'école le soir.

HORAIRES D'OUVERTURE :

Accueil de Loisirs pendant les vacances scolaires :

- du lundi au vendredi
- de 7h à 19h

Accueil Périscolaire en période scolaire)
- du lundi au vendredi
- à partir de 6h30 le matin
- jusqu'à 19h30, le soir

Directeur :
Antonio Pereira
Tel : 03.44.84.04.11
claps60590@orange.fr

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Inscription obligatoire pour tous dès le mois de juin sur oise-mobilite.fr ou imprimé disponible en mairie.
Primaires (gratuit) – collégiens (50€) – Lycéens (110€).
Attention à vos enfants collégiens et lycéens : Le rôle du transporteur est de prendre en charge vos enfants aux arrêts désignés et de s'arrêter aux lieux de dépose prévus. Il est uniquement responsable durant le transport mais pas avant (aux arrêts) ni après (une fois descendus).

VACANCES SCOLAIRES 2019-2020 :

Rentrée scolaire 2019	Jour de reprise : lundi 2 septembre 2019
Vacances de la Toussaint 2019	Fin des cours : samedi 19 octobre 2019 Jour de reprise : lundi 4 novembre 2019
Vacances de Noël 2019	Fin des cours : samedi 21 décembre 2019 Jour de reprise : lundi 6 janvier 2020
Vacances d'hiver 2020	Fin des cours : samedi 15 février 2020 Jour de reprise : lundi 2 mars 2020
Vacances de printemps 2020	Fin des cours : samedi 11 avril 2020 Jour de reprise : lundi 27 avril 2020
Pont de l'Ascension 2020	Fin des cours : mercredi 20 mai 2020 Jour de reprise : lundi 25 mai 2020
Grandes vacances 2020	Fin des cours : samedi 4 juillet 2020

A LA DECOUVERTE DES ASSOCIATIONS LOCALES :

LE CLUB DE PLONGEE DE CHAUMONT EN VEXIN :

Le Club de Plongée de Chaumont en Vexin est né courant juillet 1997 au « coin d'un bar », celui de la caserne des Sapeurs-pompiers de Chaumont en Vexin. Deux pompiers volontaires, Xavier Chauliat et Michel Carlier, tous deux amoureux de plongée, évoquent le sujet.

A l'époque, Xavier présente d'énormes connaissances dans le domaine. Il faut savoir que c'est un ancien plongeur professionnel de la COMEX, célèbre entreprise pionnière dans le domaine de la recherche sous-marine.

Pour Michel, aucune connaissance, mais il a toujours été amoureux et attiré par le monde subaquatique les mystères de la plongée : "qu'est-ce qu'un palier? A quoi cela peut-il bien servir?"

Photos : voyage club en Egypte - Le Président du CPCV : Michel Carlier - Aux canaries

21 ans plus tard, ce n'est pas moins de 45 adhérents qui font vivre ce club.
Aujourd'hui la plongée s'est énormément démocratisée, le matériel à évolué, rendant la plongée encore plus abordable pour tous. Les membres du club sont toujours fidèles à cette devise et prêts à vous accueillir dans la joie et la bonne humeur, même pour un simple baptême. Mais attention beaucoup de curieux sont devenus plongeurs.

Pour ceux qui tomberont amoureux, cela se traduira par la préparation au brevet de niveau 1, puis viendra le niveau 2 (l'autonomie à 20m), puis le niveau 3 (l'autonomie à 40m). Pour finir, ce sera le niveau 4 ou guide de palanqué (là… on part directement vers de l'encadrement).

Certain(es) sont même devenus moniteurs ou monitrices.
La plongée c'est aussi la chance de pouvoir se donner les moyens de préparer des cours de secourisme gratuit (RIFAP).

LA GESTION DES DECHETS

DECHETTERIE :

Route de la Croix Blanche - 27140 Gisors (Tél : 06 07 59 29 65)

Horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mars) : du lundi au samedi de 9h à 11h45 et de 13h30 à **16h45**

Horaires d'été (du 1er avril au 30 septembre) : du lundi au samedi de 9h à 11h45 et de 13h30 à **17h45**

Un nouveau système de contrôle d'accès est mis en place pour la déchetterie. Votre carte d'accès papier n'est plus valable car remplacée par une vignette avec code-barres collée sur votre pare-brise. Pour l'attribution cette vignette, vous pouvez passer en mairie récupérer le formulaire à remplir (également disponible sur le site internet de la commune).

RAPPEL RAMASSAGE DES DECHETS :

Il est demandé aux usagers de **sortir systématiquement leur bac de collecte la veille au soir**. Même si vous connaissez l'heure habituelle de passage dans votre commune, n'attendez pas le dernier moment pour sortir votre bac. En cas de travaux ou d'autres facteurs obligeant à modifier la tournée et à passer plus tôt, vous risquez de manquer la collecte.

De plus, les équipes de la société SEPUR et la CCVT vous rappellent que les bacs de tri sélectif ne doivent en AUCUN CAS être utilisés pour y déposer des ordures ménagères résiduelles. En effet, un bac bleu rempli d'ordures ménagères ne sera pas collecté. La poubelle à couvercle bleu ne peut être utilisée qu'en complément éventuel de la poubelle jaune pour le tri sélectif.

Mais en aucun cas pour y déposer les ordures ménagères. Enfin les ordures ménagères résiduelles doivent être déposées dans des bacs d'ordures résistant aux intempéries et aux animaux (pour garantir la salubrité publique et la propreté de la commune).

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS :

Les déchets – sauf pneus, amiante, peinture et gravas … – doivent être sortis la veille au soir et déposés proprement sur le trottoir. Prochain passage le 15 octobre 2019.
Une collecte de l'amiante est prévue le samedi 07 septembre 2019 à la déchetterie de Liancourt-Saint-Pierre.

BRULAGE DES DECHETS VERTS :

Sur l'ensemble du territoire régional, le brûlage des déchets verts produits par les ménages (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles, etc.) est interdit par les règlements sanitaires départementaux. En cas de non-respect de cette interdiction, une amende pouvant aller jusqu'à 450 € peut être imposée. Des solutions alternatives existent ! Plutôt que de brûler vos déchets, vous pouvez les apporter à la déchetterie ou les composter chez vous.

MAIRIE :

Tél. 02 32 55 21 57 - E-mail : mairierag60@orange.fr – Site internet : www.eragny-sur-epte.fr

Permanences des élus

Mardi et Vendredi de 17h30 à 19h00, sauf pendant le mois d'août où les permanences seront assurées seulement les mardis de 17h30 à 19h00. En dehors des permanences, le secrétariat est à votre disposition.

DEPOT DE PAIN *: Pendant les congés annuels de la boucherie,* ***du lundi 12 août 2019 au jeudi 29 août 2019 inclus****, le dépôt de pain sera assuré au secrétariat de mairie à partir de 9h30 (merci de passer vos commandes la veille).*

ORDINATEUR :

La municipalité met à votre disposition un ordinateur avec accès Internet au secrétariat pour vos démarches administratives et recherche d'emploi. Merci de prendre contact avec la secrétaire de mairie.

URBANISME :

Nous vous rappelons que pour tous les travaux (fenêtres, portails, cabane de jardin, panneaux solaires…), vous devez faire une déclaration préalable en mairie.

Recensement militaire

Les jeunes sont priés de se présenter en mairie dès l'âge de 16 ans. Se munir du livret de famille des parents. Cette inscription est obligatoire pour s'inscrire à la conduite accompagnée, passer les examens.

Passeports et cartes d'identité

Vous devez désormais effectuer vos démarches pour la carte nationale d'identité ou le passeport auprès d'une mairie équipée du dispositif. Ces démarches se feront uniquement sur rendez-vous - pour la mairie de CHAUMONT-EN-VEXIN au 03.44.49.00.46 et pour la mairie de GISORS au 02.32.27.60.60.
Vous pouvez effectuer une pré-demande de CNI et de passeport en ligne sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés). Nous pouvons vous assister en mairie pour ces démarches.
Attention au délai de traitement, soyez vigilants si vous devez partir en voyage !

Le PACS :

Depuis le 1er novembre 2017 le Pacs est désormais enregistré en mairie de votre domicile.

Si la situation des partenaires est complexe (avec des biens, des enfants...) mieux vaut privilégier l'enregistrement de la déclaration conjointe de Pacs auprès d'un Notaire, comme c'était déjà le cas. Certes cet acte notarié est payant, mais il permet de bénéficier de conseils juridiques et apporte une valeur d'acte authentique au Pacs, ce qui n'est pas le cas pour un enregistrement en mairie. Pour tout savoir sur les démarches et obtenir les formulaires, n'hésitez pas à passer en mairie

Nos joies

ETAT CIVIL : NAISSANCES *:*
OUHENIA Talya
MARTINEZ Héléna, MAUTEMPS Luna
KHALED Adam, TECHER Rémi, BEAUCLAIR Ilyan

MARIAGES :
CLEMENT Amélie et DIBUSZ Alexis
ATTILA Abla et KOFFI-GUE Kossi
MICHALCZYK Marion et BOCOGNANO Grégory
BENSLIM Souhila et ANDRE Jean-Charles

Nos peines

DECES :
LARANJEIRA Amandio
MICHAUD Thérèse
DECHENNE Jacques

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Voici la liste des dernières délibérations prises par le Conseil Municipal. Les comptes-rendus du conseil sont consultables sur le site internet de la commune ou sur demande, au secrétariat de mairie :

Conseil Municipal du 28 août 2018

N°24/18 - Accord de principe sur la délivrance future d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) (sur les voies communales n°6 d'Eragny à Flavacourt et n°7 dit des Vignes) et permission de réaliser les travaux de renforcement et d'aménagement nécessaires à la construction, à l'exploitation et au démantèlement du parc éolien Les Chesnots.

N°25/18 - Actualisation de la taxe de branchement au réseau d'assainissement et participation au raccordement à l'égout.

N°26/18 - Remboursement de frais suite sinistre pour l'employé municipal.

N°27/18 - Mise en place d'une protection complémentaire pour les agents

N°28/18 - Nomination d'un Coordonnateur Communal et un Agent recenseur

N°29/18 - Proposition de mise en place du système de Titre de recettes payable par Internet (TIPI)

N°30/18 - Changement de chaudière au logement communal

N°31/18 - Avis du Conseil Municipal concernant le projet de la Ferme du Pré et sa demande d'exploitation d'un atelier de poules pondeuses sur les communes d'Eragny sur Epte, Flavacourt, Sérifontaine

Conseil Municipal du 8 novembre 2018

N°32/18 - Rattachement de la commune de Bachivillers à la Communauté de Communes des Sablons

N°33/18 - Modification des statuts de la CCVT

N°34/18 - Désignation d'un avocat dans le cadre du recours de l'association Le bruit du vent 2017

N°35/18 - Mise en non-valeur de titres sur le budget du service des eaux

N°36/18 - Engagement d'un avocat : Affaire M. FAUCHEUX Charles / Commune

N°37/18 - Participation classe de neige année scolaire 2018/2019

Conseil Municipal du 29 janvier 2019

N°01/19 – Compétences « eau » et « assainissement » - report du transfert à la CCVT à 2026

N°02/19 - Transfert du PLUi dans le cadre de la Loi ALUR du 24 mars 2014

N°03/19 - Désignation du représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

N°04/19 - Motion concernant l'extension de l'EPFLO Oise Sud de l'Aisne avec celui du Nord Pas-de-Calais.

N°05/19 - Motion concernant le lycée qui sera basé à Chaumont-en-Vexin

N°06/19 - Travaux d'entretien de la toiture de l'église versant nord

N°07/19 - Mise en non-valeur de titres sur le budget du service des eaux

N°08/19 - Demande de subvention DETR 2019 concernant la création d'un abri bus pour l'arrêt Place Allez

Conseil Municipal du 26 mars 2019

N°09/19 - Approbation des comptes de gestion de la Commune et Service des eaux par la Trésorière

N°10/19 - Comptes administratifs 2018 de la Commune et du Service des eaux

N°11/19 - Affectation du résultat du compte administratif 2018 de la commune

N°12/19 - Affectation du résultat du compte administratif 2018 du budget de l'eau

N°13/19 - Taux d'imposition 2019 des quatre taxes directes locales

N°14/19 - Fixation du prix de l'eau potable à compter du 1er janvier 2019

N°15/19 - Budget Primitif 2019 de la Commune

N°16/19 - Budget Primitif 2019 du Service des Eaux

N°17/19 - Subvention pour le Centre social rural du Vexin Thelle 2019
N°18/19 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif – exercice 2018

Conseil Municipal du 4 juin 2019

N°19/19 – Proposition de Financement participatif du projet éolien Les Chesnots
N°20/19 – Proposition d'adoption du rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle
N°21/19 - FNGIR : Demande de prise en charge par la CCVT
N°22/19 - Déclassement d'une parcelle du domaine public en privé et vente – rue Gagny

---

NOTE DE SYNTHESE SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 :

Le Compte Administratif soumis au Conseil Municipal retrace l'exécution du Budget Principal de la Commune d'ÉRAGNY-SUR-EPTE et du budget annexe du Service des eaux relatifs à l'exercice comptable 2018.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONTIONNEMENT

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève en 2018 à 314 187.52 € contre 320 480.02 € en 2017.
Dont 169 618.32 € de dépenses de gestion courante en 2018 contre 175 836.30 € en 2017.

DEPENSES

- Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de télécommunication... s'établit à 73 466.86 €, soit une hausse de 9% par rapport à 2017 (hausse due principalement à des travaux d'entretien des voiries et des bâtiments réalisés dont le changement de la chaudière au logement communal).
- Le chapitre 012 « Charges de personnel » présente un montant de 71 321.71 €, soit une hausse de 8% par rapport à 2017 (due à la titularisation de l'agent technique avec cotisations correspondantes).
- Le chapitre 014 « Atténuations de produits » correspond au reversement de fiscalité envers les communes (Attributions de Compensation - FNGIR) malheureusement toujours à hauteur de 143 758 €.
- Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », globalise avec une baisse de -42% avec un montant de 24 829.75 €. Il est constitué principalement des subventions aux organismes et des indemnités des élus (la baisse s'explique car il n'y a pas eu de versement au CCAS en 2018. Il y aura un versement plus important en 2019 pour compenser l'année 2018 où aucun versement n'a été effectué).
- Les charges financières inscrites au chapitre 66 s'établissent à 811.20€.

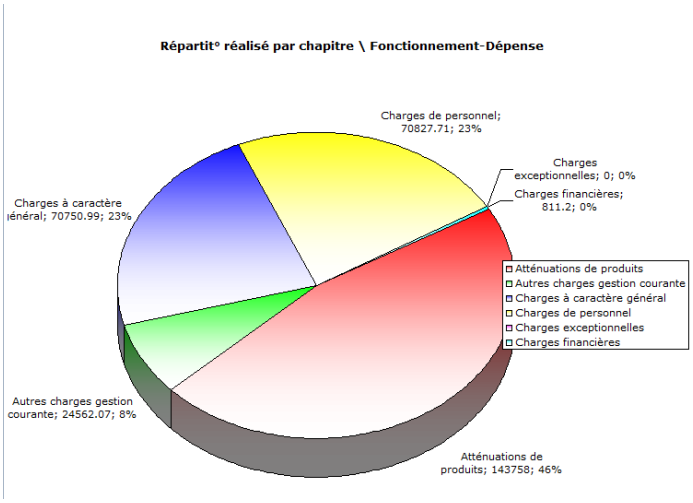

L'ensemble de ces données traduit les efforts engagés par la commune vers une maîtrise de ses coûts de fonctionnement malgré un contexte inflationniste et règlementaire souvent défavorable.

RECETTES

- Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent en 2018 à 349 402.44 € contre 355 856.35 € en 2017. On observe donc une légère baisse des recettes de fonctionnement liée essentiellement à une recette de CVAE moins importante de 45 518 € en 2017 pour 8 493.00 € en 2018, ainsi que la fin des aides relatives au contrat aidé. Cela malgré la hausse des taux en 2018 pour les impôts locaux.
- La Dotation Globale de Fonctionnement s'élève à 44 452 € pour 2018 (dotation forfaitaire et dotation de solidarité rurale).
- Le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) est attribué à l'ensemble intercommunal. La part de droit commun perçue par la commune s'est élevé à 3 995 €.

Résultat de fonctionnement 2018	
Recettes de fonctionnement :	349 402.44 €
Dépenses de fonctionnement :	- 314 187.52 €
Résultat brut de fonctionnement 2018 :	35 214.92 €
Excédent reporté de 2017 :	360 205.96 €
Excédent global de fonctionnement 2018 :	**395 420.88 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'établissent en 2018 à 9 280.03 €. Il n'y a pas eu de gros travaux en 2018, les dépenses comprennent notamment :

- le remboursement de capital de la dette, à hauteur de 4 913.18 €,
- l'achat d'équipement pour 1 848.12 € (panneaux de signalisation).
- les travaux d'électrification pour 2 067.11 € (suite changements des armoires électriques et passages piétons).
  Les recettes d'investissement d'un montant de 377.33 € correspondent au produit de la taxe d'aménagement.

Résultat d'investissement 2018	
Recettes d'investissement :	377.33 €
Dépenses d'investissement :	9 280.03 €
Résultat brut d'investissement 2018 :	- 8 902.70 €
Excédent reporté de 2017 :	19 963.20 €
Excédent global d'investissement 2018 :	**11 060.50 €**

BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU

En ce qui concerne la section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2018 s'élèvent à 160 034.95 € auxquels s'ajoute le report du déficit de l'exercice 2017 pour 221 519.33€ ; les recettes de l'exercice sont de 121 785.65 €. Le solde de clôture est de : -259 768.63 €.
Les dépenses principales étant aux : chapitre 67 « Charges exceptionnelles » pour 70 471.59 € de subvention de fonctionnement au SITEUBE, chapitre 66 « charges financières » pour 19 530.88 € de remboursement d'emprunts et chapitre 66 « dotations aux amortissements » pour 44 752 €.
En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2018 s'élèvent à 40 527.97 €. Les recettes de l'exercice sont de 44 752.00 €. Auxquels s'ajoute le report de l'exercice 2017 pour 14 776.96 €.
Le solde de clôture est de : + 19 000.99 €.

Sports, Loisirs :

La bibliotheque participative et la collecte-redistribution de magazines :

Le service gratuit de Collecte Redistribution de revues et de magazines est toujours d'actualité.
Les revues et magazines peuvent être déposés et retirés en toute discrétion, de manière totalement anonyme.
Nous vous proposons également ce même service désormais pour la **bibliothèque**, afin de faire bénéficier à tous des livres disponibles (romans, livres jeunesse…). Accès libre au secrétariat de mairie pendant les horaires de présence de la secrétaire de mairie. Prenez un livre, emportez-le, lisez-le et rapportez-le ! Aussi, déposez vos livres en bon état et dont vous n'avez plus l'utilité, ils seront partagés et feront certainement le bonheur d'un autre habitant du village !
Ouvert à tous et gratuit. Merci pour votre participation !
Remerciements particuliers aux jeunes gens du village qui ont rangé la bibliothèque, à savoir Mélanie PIGEARD, Clarisse PICARD et Mathis DUMONTIER.

Club des aines :

Le club des ainés vous propose des jeux et est ouvert à tous, les mardis après-midi dans la salle des associations (à côté du secrétariat). Rejoignez-les !

Cours de yoga :

Hatha yoga, détente, énergie, souffle, yoga nidra : tous les jeudis après-midi dans la salle des associations (à côté du secrétariat).
Renseignements auprès de Claudine Platel - professeur de yoga au 03.44.84.86.22 ou 06.89.10.55.93

Terrain multi-sports :

A l'entrée du village depuis Gisors, terrain en libre accès avec tennis de table, 2 terrains de tennis et un terrain de hand-ball et basket-ball.

ASSOCIATION DE PECHE :

Association de pêche Les Belles Farios d'ÉRAGNY-SUR-EPTE. Informations disponibles sur le site internet : http://peche-eragnysurepte.info/index.html ou au 02.32.27.04.12.

CARTE DES RANDONNEES EN VEXIN-THELLE :

La CCVT met à votre disposition une carte avec l'ensemble des randonnées pédestres, cyclistes et équestres du territoire. Cette carte est disponible au secrétariat de mairie.
Vous pouvez désormais télécharger sur le site de la CCVT l'itinéraire cyclable des 2 Vexin au Pays de Nacre.

COMMERCES, ENTREPRISES :

AMPHASTAR FRANCE RECRUTE :

« Alors que nous atteignons à peine la mi année, il est déjà certain que 2019 sera un exercice de forte activité pour Amphastar. L'usine spécialisée dans le traitement du diabète a vu ses principaux agréments réglementaires renouvelés récemment, gardant ainsi tous ses débouchés en France et à l'export. Les carnets de commande sont remplis et le plan de production prévoit d'exploiter toute la capacité disponible. La nouvelle unité de production d'insuline biotechnologique est dans sa phase finale de mise au point et devrait démarrer au dernier trimestre. Pour faire face à ce pic d'activité, **une dizaine de personnes ont été intégrées** depuis le début d'année et il est **prévu d'en recruter au moins autant** dans les prochains mois à la fois en production, en maintenance et dans les équipes support. Un signal positif pour l'avenir du site !

Si vous avez le profil, postulez,
voici quelques annonces trouvées en ligne…

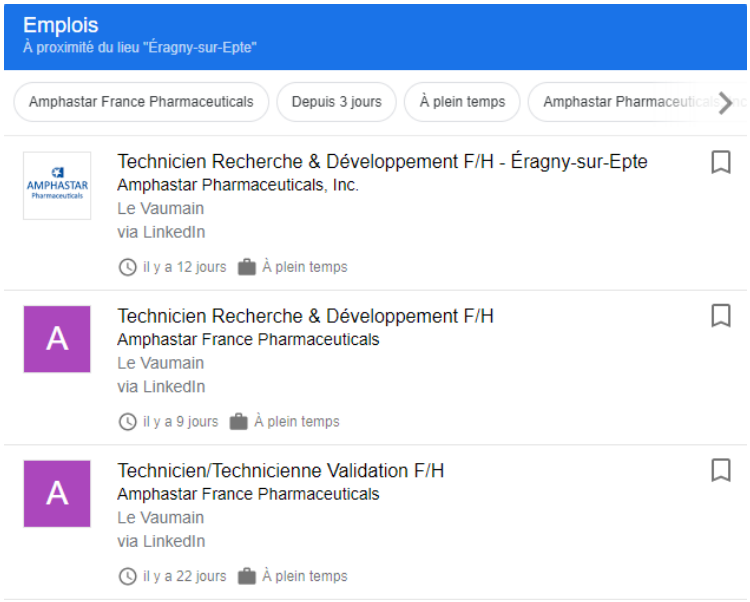

Mais qui dit croissance dit aussi impact sur l'environnement. Aujourd'hui il n'est plus possible de produire sans se préoccuper des conséquences écologiques. En 2017-2018, Amphastar avait réalisé un investissement stratégique de plusieurs millions d'euros pour traiter ses rejets dans l'atmosphère. Aujourd'hui ils sont réduits de 95%. Le site poursuit ses efforts en s'attaquant désormais à sa consommation d'eau. Un programme d'investissement ambitieux a été lancé pour obtenir une réduction drastique des prélèvements sur la nappe phréatique. Un effort de long terme auquel tous les salariés d'Amphastar ont été associés via une campagne de sensibilisation.
Combiner croissance dynamique et responsabilité environnementale, c'est le défi qu'Amphastar France veut et doit relever pour s'inscrire dans la durée. »

Franck Vitali - Directeur Usine

LA FERME DU PRE :

« En 2018 l'entreprise a mis en activité les poulaillers Plein air de Sérifontaine et Flavacourt. Début mai nous avons fait rentrer les poules dans le poulailler de 40 000 places d'Eragny ; elles sortiront à l'extérieur à partir du mois de juin. Sur le site de Flavacourt nous avons modifié les 4 poulaillers en cages pour les transformer en poulailler Sol. En 2019, les 3 poulaillers d'Eragny seront aussi transformés en poulailler sol et 2 autres seront transformés en bâtiments de stockage.
L'ensemble de ces investissements a pour but de répondre aux attentes de nos clients. L'effectif de l'entreprise est actuellement de 135 personnes pour la commercialisation de 660 millions d'œufs. »

Philippe Domet – Directeur

CHARCUTERIE-BOUCHERIE-TRAITEUR VINCENT SYNICIA :

La boucherie est ouverte :

- Du mardi au samedi de 8h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h30.
- Le dimanche de 9h00 à 13h00.

De multiples services y sont proposés en plus de la boucherie
charcuterie : dépôt de pain, point poste, journaux. Pensez-y!
49 Rue Camille Pissarro
60590 ÉRAGNY-SUR-EPTE
Tél. : 02 32 55 11 67
Email : vincent.synicia@orange.fr

Site internet : http://www.synicia-traiteur.fr/
(grand choix de menus pour vos repas de fête - commande en ligne possible)

MAÇONNERIE PATTE PHILIPPE

Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment
Tél: 02 32 55 13 84
Email : philippe-patte@hotmail.fr

BRUMENT SEBASTIEN

Plombier - Chauffagiste
35 rue Michelet
Tél : 06.22.94.16.47

SARL GWADELEC

Electricité Générale (Neuf – Rénovation)
Gérant Monsieur ROCHE Freddy
Tél : 02 32 27 12 81
Email : gwadelec@orange.fr

SARL COUVERTURE CHARPENTE TRADITIONNELLE (SCCT)

45 rue Camille Pissarro
Tél : 02.32.27.90.80 ou 06.88.82.36.52
Email : joel.thirault0874@orange.fr

ALS

Accessoires Levage Sécurité
30 rue Michelet
Tél : 09.62.12.95.97 ou 07.81.72.63.67
Email : sdibuszals@orange.fr

OBJECTIF COACHING

Expertise en coaching (accompagnement et orientation) - Madame Mathilde Letierce
43 rue Camille Pissarro
Mail : contact@mathilde-letierce.com
Tél : 06.71.61.89.35

MOBILE AUTO

Camion tout équipé pour prendre soin de vos véhicules. Mécanique, entretien, pneus sur votre auto, votre moto ou votre utilitaire. N'hésitez pas à contacter Thibaud Obert habitant d'Eragny sur Epte au 06.25.93.49.31
Plus de renseignements :
http://www.mobile-auto.fr/ ou facebook/mobileautogarage

A VOS CALENDRIERS

2019 :

VENDREDI 12 JUILLET : **Animations « Villages en Fête »** : au terrain de sport de 14h00 à 17h00 – Gratuit – Ouvert à tous les habitants

JEUDI 25 JUILLET : **Diffusion d'une pièce de Théâtre** à la mairie

DIMANCHE 25 AOUT : **Foire à tout** : Prix du mètre linéaire : 3,00 €
Pour les modalités d'inscription, s'adresser à la mairie.
Tél. 02 32 55 21 57 ou E-mail : mairierag60@orange.fr
Carte d'identité nécessaire.

FIN AOUT : **Animation tennis** : gratuite au terrain de sport à confirmer

DIMANCHE 8 SEPTEMBRE : **Vexin-Thelle en fête !** Soixante exposants de la culture, du sport, du tourisme, de l'artisanat, de la sécurité et du social vous attendent ! Venez découvrir et pratiquer toutes les activités qui vous tentent pour construire votre programme de l'année.

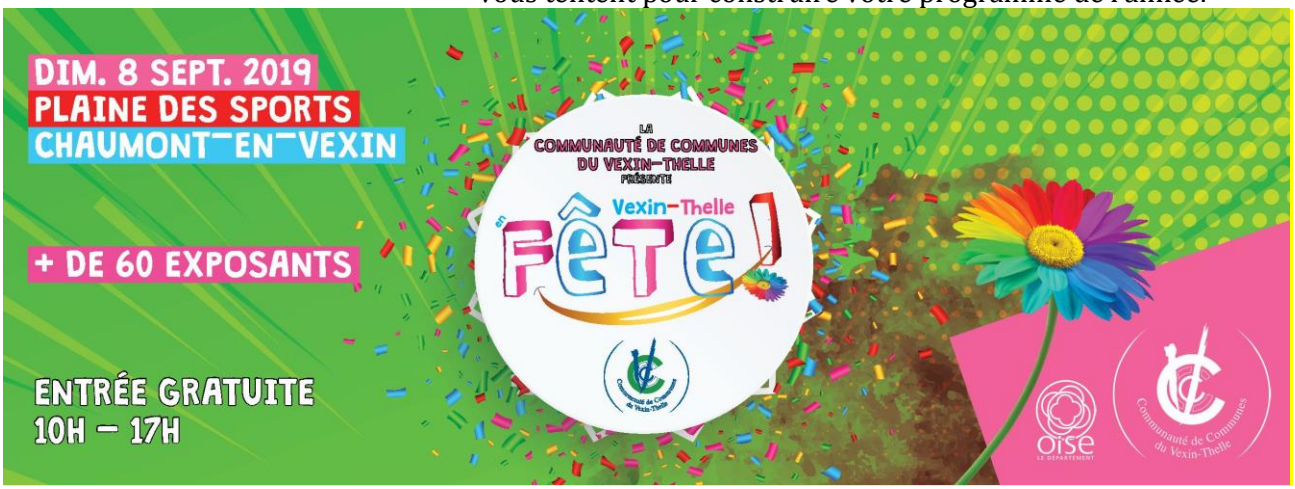

SAMEDI 5 OCTOBRE : **Repas des aînés**

MARDI 15 OCTOBRE : **Ramassage des encombrants le matin**

LUNDI 11 NOVEMBRE : **Commémoration du 11 Novembre à 11h00**
Rendez-vous au cimetière. Un pot de l'amitié sera ensuite offert à la fin de la cérémonie.

VENDREDI 20 DECEMBRE : **Noël des enfants à 18h00**
Feu d'artifice pour tous au terrain de sport puis distribution des cadeaux aux enfants par le père noël (Place Charles Allez)

SAMEDI 21 DECEMBRE : **Colis des aînés**
Distribution du colis de noël aux aînés par le CCAS.

EAU – ASSAINISSEMENT :

VERIFICATION DES COMPTEURS D'EAU :

Merci de bien vouloir vérifier vos installations. Chacun est responsable de son compteur d'eau et un contrôle régulier est nécessaire.
Une information pour les nouveaux abonnés et un rappel pour les autres : la commune vous propose une assurance au prix de 15€ sur la consommation d'eau excessive en cas de fuite accidentelle justifiée (au-delà de 100m3). Renseignements auprès de la mairie.

RELEVE DES COMPTEURS D'EAU ET FACTURATION :

Le relevé annuel des compteurs d'eau s'effectuera fin octobre / début novembre 2019. Nous vous prions de permettre l'accès au compteur et de le libérer de tout encombrement.
La facturation est bi-annuelle depuis 2016 ; avec une facturation en juin sur un estimatif de consommation (50% de la consommation de l'année précédente) et en novembre sur relevé de consommation.

Le prix de l'eau potable et de l'assainissement est fixé comme suit depuis le 1er janvier 2019 (pas de changement par rapport à 2018) :

- Abonnement par an : 2,00 € par mois
- Coût du m^3 d'eau : 2,00 €
- Taxe d'assainissement : 3.00 € le m^3
- Garantie fuite après compteur (facultative) : 15,00 € par an

Auxquels s'ajoutent les taxes obligatoires de l'agence de l'eau qui sont actuellement de :

- Redevance de pollution domestique 0.38 €uros le m^3
- Redevance modernisation de réseau 0.185 €uros le m^3
- Redevance prélèvement 0.066 €uros le m^3

DISTRIBUTION DE L'EAU :

Nous vous remercions de bien vouloir communiquer au secrétariat de mairie vos coordonnées (téléphone et adresse email), afin de pouvoir vous prévenir en cas de problème de distribution de l'eau.

QUALITE DE DE VOTRE EAU EN 2018 :

Eau de bonne qualité sur le plan bactériologique et physico-chimique. Cependant, compte tenu de la présence de perchlorates à une concentration supérieure à 4μg/l, la Direction Générale de la Santé recommande de limiter l'utilisation de l'eau pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois (feuillet joint au petit journal).

HALTE AUX LINGETTES DANS LES WC !

Le rejet des lingettes dans le réseau d'assainissement bloque et endommage fortement le fonctionnement des pompes.
Sur certains emballages de lingettes, on peut lire la mention « biodégradable », certaines marques incitant à les jeter dans les toilettes. Pourtant, la durée du trajet entre les toilettes et la station d'épuration est trop courte pour que les lingettes aient le temps de se décomposer. **Les lingettes doivent donc être impérativement jetées dans votre poubelle. Soyez vigilant, il s'agit de l'argent de tous ! (A titre d'information, une pompe coûte 4 500€)**

LE SAVOIR-VIVRE :

Pour le bien-être de tous, nous vous demandons de prendre connaissance et de respecter ces quelques règles de civilité applicables par tous au sein de notre commune :

TRAVAUX IMPLIQUANT DES NUISANCES SONORES (BRICOLAGE, JARDINAGE….) :

- Du lundi au Samedi : nous comptons sur votre civisme pour ne pas commencer trop tôt ni finir vos travaux trop tard.
- Dimanche : respectez le repos hebdomadaire

TAILLE DES HAIES :

Les haies donnant sur la chaussée ou en limite de propriété doivent être régulièrement taillées afin de faciliter la circulation des piétons, de dégager la vue pour les conducteurs et également limiter les problèmes de voisinage.

MESSAGE A DESTINATION DE NOS JEUNES :

Il est tout à fait possible de se retrouver pour discuter entre jeunes, nous vous demandons toutefois de bien vouloir respecter la tranquillité du village (pas de klaxons, accélérations brutales…) et de stationner les véhicules de manière à ne pas entraver la circulation. Nous vous demandons également de bien vouloir respecter l'équipement mis à votre disposition au stade (filets) ; et, pour la sécurité de tous, de ne pas entrer avec des engins à moteur (quads, motos…).

STATIONNEMENT DES VEHICULES :

La rue appartient à tous. Nous comprenons bien que garer son véhicule devant chez soi est appréciable, mais aucune loi n'interdit votre voisin ou un visiteur de stationner devant chez vous. Pour éviter tout conflit, nous vous invitons à dialoguer les uns avec les autres afin de trouver un protocole d'accord et d'usage. De par la loi, seul l'emplacement devant le portail de votre propriété doit demeurer accessible. Pensez également à laisser le passage possible pour les poussettes, personnes handicapées … sur les trottoirs. Force est de constater que nombre de parents accompagnés de leur enfant sont obligés de contourner les voitures en marchant sur la rue, au risque de se faire renverser par le flux de circulation. Pensez également à ne pas empiéter sur les pelouses (notre agent technique ne pouvant alors plus passer pour les entretenir). Pour pallier au manque de stationnement, la municipalité a mis à votre disposition un parking à côté de la mairie, rue Camille Pissarro – place Angèle Boutigny.

NOS CHERS ANIMAUX :

Nous vous rappelons que le maître est responsable des dommages causés à autrui par son animal (s'il s'est échappé ou s'il est sous sa garde). Il devra donc réparer les dégâts matériels ou corporels et éventuellement le préjudice moral subi par la victime (même en l'absence de dommages corporels, le maître peut être condamné s'il a excité son animal contre un tiers - art. 623-3 du code pénal).
Nous vous alertons également sur le bon entretien des barrières et portails – ils ne doivent pas permettre à votre animal de faire peur ou agresser les passants.

Modalités de prise en charge des animaux errant ou divagant sur le territoire de la commune :
SPA d'ESSUILET et de l'Oise - Refuge municipal - Rue de la ferme d'ESSUILET - 60510 ESSUILES SAINT RIMAULT - Tél.: 03 44 48 02 50 - e-mail : spa-essuilet@orange.fr - Site Internet : http://spa-de-essuilet-oise.sitego.fr - Le refuge est ouvert les jours ouvrables, de 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Fermé les jours fériés. La convention est renouvelée par la commune avec l'établissement.

CONTACTS UTILES :

Site de la Communauté de communes du Vexin-Thelle : http://www.vexin-thelle.com/ Avec possibilité de s'inscrire à la newsletter pour recevoir l'agenda des manifestations à venir. 6, rue Bertinot Juel – Espace Vexin Thelle N° 5 – BP 30 - 60240 CHAUMONT EN VEXIN – 03 44 49 15 15 Depuis la fin de l'année 2017, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle édite sur une page Facebook www.facebook.com/vexinthelle.	**Maison départementale de la solidarité :** Pour vous aider dans les démarches d'accès aux droits, Assistantes sociales. 23 rue de la République - 60240 Chaumont-en-Vexin Téléphone : 03 44 10 83 85 Horaires : 9h-12h et 13h30-16h30 sauf le mercredi (que le matin)
Site de la piscine de Trie-Château : http://aquavexin.fr/ 129, rue nationale – 60590 TRIE CHATEAU 03 44 22 06 44	**Pôle sanitaire du Vexin :** Centre Hospitalier de Gisors – Route de Rouen Prise de rendez-vous en consultations externes : 02 32 27 76 25
Gendarmerie de Chaumont-en-Vexin : 03 44 47 55 17	**Centre hospitalier Bertinot Juel à Chaumont-en-Vexin :** www.ch-chaumontenvexin.fr 03 44 49 54 54 Service de consultations de médecine générale du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 15h. Pour les prises de RDV avec un spécialiste : 03.44.49.54.00
Trésorerie de Chaumont Espace Vexin-Thelle 6 rue Bertinot-Juel 60240 Chaumont-en-Vexin 03 44 49 00 97 - t060011@dgfip.finances.gouv.fr Horaires : Lundi, mardi, jeudi : 08H30 à 12H00 et de 13H15 à 16H30. Vendredi de : 08H30 à 12H00. Fermé le mercredi et vendredi après-midi.	

UN PEU D'HISTOIRE …

Nous avons réalisé pour vous un voyage temporel… en piochant dans une collection d'anciennes cartes postales ! Celles-ci proviennent de la collection de Monsieur Louis CADIC que nous remercions. Nous nous sommes rendus sur chaque lieu pour y voir l'évolution et capturer le moment présent.

UN PEU DE DETENTE…

LE SAVIEZ-VOUS ?

D'où vient l'expression « y tenir comme à la prunelle de ses yeux » ?
Les prunelles sont les baies du prunellier, un arbuste répandu. Sphériques et de couleur bleu-noir, ces prunes sauvages évoquent la pupille de nos yeux. Cette expression signifie donc que l'être ou l'objet en question est aussi précieux que notre pupille. (*Source ça m'intéresse – juin 2019*)

JEUX :

Sur la ligne

Placez deux balles supplémentaires sur le court afin qu'il y en ait une sur chaque ligne (horizontale ou verticale) du jeu.

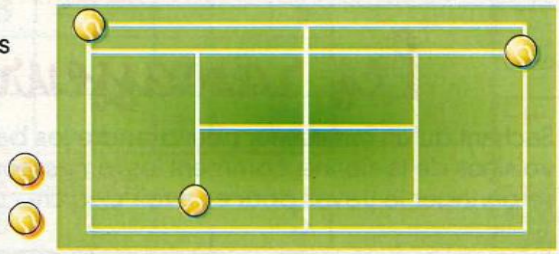

Mots mélangés

Rayez tous les mots de la liste, placés en tous sens : horizontalement, verticalement, en diagonale, de haut en bas et vice versa, de droite à gauche et inversement. Lorsque vous aurez retrouvé tous les mots, il vous restera, dispersées dans la grille, neuf lettres formant le mot mystérieux défini comme suit :
elle permet de garder la tête froide.

ACIÉRIE
AÉROPORT
ATTACHANT
BANDE
BATAVIA
BLESSANT
BLUFFEUR
BRIGAND
BUSE
CABERNET
CALUMET
CLÉMATITE
CONTRAT
CRÂNERIE
CROISÉ
CUISSARD
DRAME
ÉCLOPÉ
EFFICACE
ÉROTISME
GELÉE
GOÛTEUR
GUYOT
HONNÊTE
INTRUS
INUSABLE
JAMBOREE
LEITMOTIV
LUNE
MAELSTRÖM
MAISONNÉE
MALABAR
MAORI
MARÉE
MESCLUN
MÉTATARSE
MIELLEUX
MOSQUÉE
MULTIPLE
MURMURE
NABATÉEN
NARINE
OASIENNE
ODORAT
PIAULE
PIÉDESTAL
QUECHUA
RACLÉE
RACOLER
RICANER
ROBUSTE
SEAU
SÉCATEUR
STADIUM
STRUCTURE
SUCETTE
TÊTARD
TONDEUR
TORSADER
TRACER
TRAMWAY
TRÉPIED
TRISAÏEUL
UNISSON
VIF-ARGENT
ZACHARIE

E	P	O	L	C	E	E	S	R	A	T	A	T	E	M
D	E	I	P	E	R	T	E	C	A	C	I	F	F	E
Z	L	U	E	I	A	S	I	R	T	C	R	R	E	C
A	E	E	Q	D	I	I	T	T	O	D	O	R	A	T
C	R	O	I	S	E	N	V	R	A	B	A	L	A	M
H	U	U	A	T	O	S	U	A	U	M	M	C	E	O
A	M	E	E	C	M	M	T	S	T	C	E	A	S	R
R	R	U	E	D	N	O	T	A	A	A	T	L	J	T
I	U	H	O	N	N	E	T	E	L	B	B	U	C	S
E	M	A	R	D	N	A	R	I	N	E	L	M	R	L
					U	O	B	R	V	R	U	E	A	E
					L	O	S	E	I	N	F	T	N	A
					C	A	Q	I	F	E	F	A	E	M
					S	S	E	C	A	T	E	U	R	Y
					E	I	U	A	R	M	U	H	I	A
					M	E	U	C	G	U	R	C	E	W
					T	N	X	U	E	L	L	E	I	M
					O	N	A	I	N	T	R	U	S	A
T	R	O	P	O	R	E	A	S	T	I	T	Q	G	R
E	R	O	T	I	S	M	E	S	C	P	S	E	U	T
T	N	A	H	C	A	T	T	A	S	L	L	S	Y	E
A	T	U	C	T	D	U	N	R	U	E	T	U	O	G
R	A	C	L	E	E	E	L	D	E	E	L	B	T	N
D	N	A	G	I	R	B	N	E	E	T	A	B	A	N

Sudoku

En partant des chiffres déjà inscrits, remplissez les grilles de manière que chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de 3 x 3 contiennent une seule et unique fois tous les chiffres de 1 à 9.

Facile

	8	7	5		4	3		9
				9	1	8		
	4	9		6		2		5
		1					2	6
6								8
4	3					9		
7		4		3		5	9	
		5	2	4				
8		3	9		5	6	7	

Moyen

		1				3		2
	2	9						6
7				2	5	8		9
9			1			4	6	
	8			5			9	
	4	2			9			7
5		6	8	4				3
4						6	8	
2		8				1		

Fléchés initiales

Chaque définition placée dans une case colorée dévoile un mot commençant par la même initiale.

E comme Été

faction
roulai
violet
platine symbolisé
chiffres romains
boîte à lunettes
note désuète
il nous fait tourner la tête
besoin de s'échap-per
une direction
ancêtre de l'UE
bon sens
la samba y est quo-tidienne
halo invisible
petit poids
Madère et Corse
onze lyonnais
image mentale
abjure ses idées
le secret y est garanti
palpe
corps céleste
gardien du PAF
pronom
bonne saison
il arrive souvent premier
giron
certes avec oui
garage de F1
apparues
s'adresse à un familier
espace réservé aux combats

Les coupes
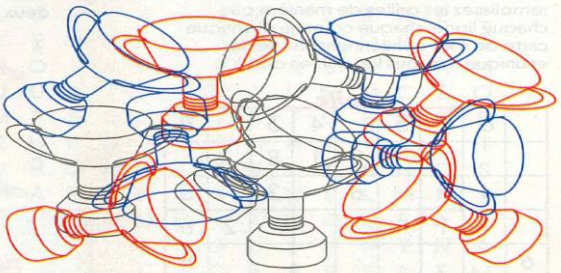
Combien de coupes sont visibles dans ce dessin ?